

Hérouville Saint Clair, le 25 juin 2019



L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Madame Monique LESNE
Présidente de l'UNCMT
Centre UNCMT "Le Manoir des Hauts Tilleuls"

UNCMT
4 avenue du Parc Saint André
14200 HEROUVILLE

Division de l'organisation
Scolaire et de la scolarité
DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2018-6811

Dossier suivi par
Isabelle MARTIN
Téléphone
02 31 45 96 15
Télécopie
02 31 45 96 70

Mél.
dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 25, du centre d'hébergement « Centre UNCMT "Le Manoir des Hauts Tilleuls" » à TAILLEVILLE, jusqu'au 26 juin 2022.

La capacité du centre d'hébergement est de 132 couchages dont 24 pour des élèves de moins de six ans.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 26 juin 2022, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 16 avril 2022. **Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis dès qu'il sera en votre possession.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Mathias BOUVIER